



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-322

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire  
le samedi 30 août 2025 de 8 heures à 23 heures 30  
complexe Emile Basly**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

**Vu** l'art. L48 du code des débits de boissons,

**Considérant** la demande de Monsieur Geoffrey BODART, président de l'E.S.D.I domicilié à BUSNES, 9 résidence les anelles, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Geoffrey BODART, président de l'ESDI est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion de la Rentrée de l'Etoile, le 30 août 2025 de 8 heures à 23 heures 30, au complexe Emile Basly.

**Article 2** : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 22 JUL. 2025

Pour le Maire empêché,

Le 5<sup>ème</sup> adjoint



Le Maire,

David THELLIER

Publié le 24 JUL. 2025